



certificat de décès ou acte de décès

Par **OSMANTHUS**, le **23/03/2012** à **13:45**

comment puis-je obtenir un certificat de décès de mon père sachant qu'il a été porté disparu dans une commune en France et que son jugement de déclaratif de décès a eu lieu à Oran par le tribunal d'instance en 1956 et que sa disparition date de mai 1940 à l'époque département française. Et qu'à ce jour son jugement n'existe plus et que son état-civil dans la commune de naissance Ammi-Moussa présumé né en 1905 en Algérie plus d'archives en Algérie. À qui m'adresser pour obtenir une copie d'acte de décès sachant que certaines autorités administratives françaises sont en possession de l'acte de décès m'est-il permis de fournir une copie. Cordialement sincères salutations

Par **Aferall**, le **23/03/2012** à **13:49**

Vous devriez contacter le Ministère des Affaires Étrangères à Nantes : <http://medhi.over-blog.com/article-ministere-des-affaires-etrangere-nantes-tel-fax-et-adresse-48376956.html>